

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Sport

**Pratique sportive**

[Licence sportive \(licence compétition ou loisir\)](#)

[Assurances pour le sport](#)

**Règles spécifiques de sécurité**

[Rollers, skateboard ou trottinette](#)

[Drone de loisir](#)

**Rassemblements sportifs**

[Sécurité dans les stades lors d'un match](#)

[Interdiction de stade](#)

[Interdiction de déplacement des supporters](#)

**Questions –  
Réponses**

- [Un certificat médical est-il obligatoire pour faire du sport ?](#)
- [Comment s'informer sur la réglementation de la navigation de plaisance, sports et loisirs nautiques ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

**Et aussi...**

- [Centre de loisirs, colonie, garderie ...](#)
- [Chasse](#)
- [Pêche](#)

**Pour en savoir  
plus**

- [Opération "J'apprends à nager"](#)  
Source : Ministère chargé des sports
- [Les salles de sport et centres de remise en forme](#)  
Source : Institut national de la consommation (INC)
- [Les coupons sport](#)  
Source : Agence nationale des chèques-vacances (ANCV)
- [Réglementation applicable aux éducateurs sportifs](#)  
Source : Ministère chargé des sports
- [Réglementation applicable aux établissements d'activités physiques ou sportives](#)  
Source : Ministère chargé des sports
- [Parcours acrobatique en hauteur](#)  
Source : Ministère chargé de l'économie
- [Sports à contraintes particulières : cadre réglementaire spécifique](#)  
Source : Legifrance

**Où s'informer  
?**

- **Ecoute dopage**

Aide et oriente les sportifs en difficulté face au dopage

**Par téléphone**

**0 800 15 2000**

Numéro vert : appel et service gratuit depuis un poste fixe

Du lundi au vendredi de 10h à 20h.

**Site internet**

<https://www.ecoute-dopage.fr/>

- [Fédération sportive](#)

- [Clubs acceptant le coupon sport](#)

**Services en ligne**

- Savoir s'il faut un certificat médical pour faire du sport  
Simulateur
- Demande ou renouvellement d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) de substances dopantes  
Formulaire
- Demande d'homologation d'un circuit  
Formulaire
- Déclaration d'une manifestation sportive motorisée non chronométrée sur la voie publique  
Formulaire
- Vous voulez suspendre temporairement vos activités à votre centre de sport  
Modèle de document
- Savoir si un médicament contient une substance interdite  
Outil de recherche
- Demander l'échange de votre coupon sport  
Téléservice
- Portail de déclaration des éducateurs sportifs (en ligne)  
Téléservice
- Faire une déclaration d'éducateur sportif (par courrier)  
Formulaire
- Se renseigner sur les qualifications d'un éducateur sportif  
Outil de recherche
- Rechercher un équipement, un site ou un espace sportif  
Téléservice
- Demande d'information relative à la réglementation des équipements sportifs  
Formulaire
- Télé-déclaration d'un équipement sportif  
Téléservice
- Fiche de signalement et d'enquête accident ou incident grave dans un établissement physique d'activité physique et sportive (EAPS)  
Formulaire
- Recensement des équipements et sites sportifs  
Outil de recherche
- Rechercher une structure sportive accessible aux personnes handicapées  
Outil de recherche
- Rechercher un club affilié à la Fédération française des sports adaptés (FFSA)  
Outil de recherche
- Rechercher un club affilié à la Fédération française handisport  
Outil de recherche
- S'informer sur la réglementation de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques  
Outil de recherche

**Plus d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville  
16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*